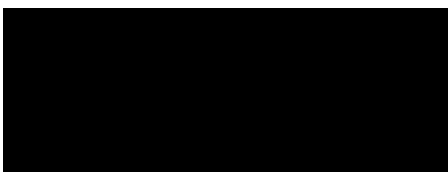


Direction générale des affaires institutionnelles
et des opérations

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 7 mars 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.495

,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 5 février dernier, visant à obtenir les documents suivants :

- La liste de tous les commissaires ayant siégé sur la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ);
- Pour chacun des commissaires, la liste des mandats ou contrats qui lui ont été confiés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ou tout autre organisme gouvernemental qui relève du MSSS depuis le 3 mai 2021;
- Pour les commissaires ayant obtenu des mandats ou des contrats :
 - L'organisation ou le ministère ayant confié le mandat ou le contrat;
 - La description complète du mandat ou du contrat;
 - La durée du mandat ou du contrat;
 - Le montant octroyé au commissaire pour effectuer ce mandat ou ce contrat avec le détail des frais incluant les déplacements;
 - Si renouvelable, préciser la période de renouvellement.

... 2

Vous trouverez ci-dessous un tableau en **réponse au premier point** de votre requête :

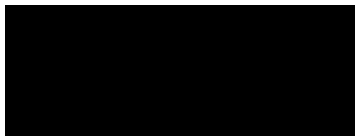
Nom
1. Régine Laurent, présidente
2. André Lebon, vice-président
3. Michel Rivard, vice-président
4. Hélène David, commissaire et députée
5. André Fontecilla, commissaire et député
6. Gilles Fortin, commissaire
7. Jean Simon Gosselin, commissaire
8. Lesley Hill, commissaire
9. Lise Lavallée, commissaire et députée
10. Jean-Marc Potvin, commissaire
11. Lorraine Richard, commissaire et députée
12. Danielle Tremblay, commissaire

En réponse aux points 2 et 3 de votre demande, nous n'avons aucun document au sens de l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Toutefois, un contrat est en négociation concernant la coordination de la Table nationale sur les délais judiciaires en matière jeunesse et un autre concernant le repositionnement de la Fondation Maison Gilles-Carle. Les informations seront disponibles après la signature de ces contrats. Par ailleurs, le MSSS n'est pas informé des contrats ou mandats qui sont donnés par les établissements de santé ou autres organismes.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que l'extrait de celle-ci sur la disposition invoquée.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Dominique Breton

p. j. 2

N/Réf. : 24-IO-00004-36